



La journée du numérique à l'École ENS Lyon 5 décembre 2013

Les collectivités locales s'impliquent dans l'équipement des établissements scolaires et dans la gestion locale des politiques liées au numérique éducatif. L'État, de son côté, a lancé une stratégie pour faire entrer l'École dans l'ère numérique. La journée, organisée par des associations d'élus-e-s (RFVE, AMF, AMRF Maires de grandes villes, Villes internet, Ville et banlieue, ADF) visait à faire dialoguer les élus locaux, les techniciens des collectivités et les services de l'État afin de dégager les principes d'une gouvernance partagée.

Le Directeur par intérim de l'Ens Lyon rappelle en ouverture de la journée le rôle essentiel de l'innovation et de la pédagogie pour construire l'École à l'heure numérique. Il met en avant le rôle de l'Ifé, Institut français de l'éducation, créé en 2011 pour succéder à l'INRP, qui est conçu comme une sorte de « plate-forme totale » pour mettre en réseau l'ensemble des acteurs de l'éducation, créer, concevoir, expérimenter, produire des ressources et accompagner vers des solutions. Il rappelle que tout changement de paradigme touche l'ensemble de nos missions et demande de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner, de communiquer et de repenser ensemble les méthodes et le fonctionnement collectif. Ainsi l'ENS a lancé en partenariat un Mooc sur l'économie du web. Elle participe au [portail international OCEAN](#) pour les Mooc francophones ou « Flots » (Formations en Ligne Ouvertes à Tous) avec l'[X](#), l'[école polytechnique de Lausanne](#), l'[Université de Montréal](#) et l'[Université de Louvain](#).

Concevoir, expérimenter sur une base plus massive est une entreprise aux vastes implications qui amène à redéfinir le fondement des enseignements car ce type de formation prend plus de temps et change la formation. Des évolutions à prendre aussi en compte pour les allocations de ressources.

Un petit film d'animation est projeté : il montre ce que le [ministère de l'Education nationale](#) a mis en place concernant le numérique.

Christiane Mariette (CG Pyrénées atlantiques) traite ensuite du **rapport Lebreton**, ([Les territoires numériques de la France de demain](#)) demandé par Cécile Duflot.

Le rapport contient 22 recommandations étayées dont certaines audacieuses selon Mme Mariette. Le rapport se fonde sur une ambition : le numérique se doit d'accompagner les changements induits par la technologie et être en phase et en concert avec le territoire. Il y a besoin de coordination sous différentes formes et à différentes échelles : conventions, bassins d'éducation, mutualisation inter collectivités. Elle souligne l'initiative du Rectorat de Bordeaux qui a réuni tous les acteurs, collectivités territoriales et Caisse des dépôts pour définir la stratégie numérique de l'académie.

La course derrière l'innovation pose la question des inégalités. Il y a un socle commun de services à mettre en place, des clubs d'usagers, une formation des enseignants, une réflexion sur l'infrastructure haut débit pour l'école primaire, la recherche de financement, un projet de convention qui ne concerne pas que l'aspect matériel : c'est un écosystème pour utilisation de tous. Il faut observer les vécus, les équipements, le temps de transport, l'emploi, le rapport à l'éducation, la santé, le travail.

Il n'y a pas de politique publique sans pratiques collaboratives : il faut construire dans la proximité

avec les acteurs. La démarche, « implicative » grâce au numérique, oblige tous les territoires à un regard de gouvernance partagée.

Elle signale la création d'un Observatoire de la vie collégienne avec le DASEN dans les Pyrénées atlantiques.

L'expérience lyonnaise

Interrogé sur le découpage institutionnel, **Yves Fournel**, adjoint à l'Éducation et à la petite enfance, répond qu'il faut traiter en mode projet et en partenariat. Lyon depuis 10 ans travaille dans la durée. La ville est passée, en lien avec le CRDP à la solution [AmonEcole](#), solution libre, développée depuis 2001 par le Pôle de Compétence du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle a les ressources de Cap canal à disposition. Elle en est à son quatrième contrat d'objectifs et moyens. La Ville installe le matériel et assure la maintenance, qui représente la moitié du parc informatique de la ville. La DSDEN accompagne pour la formation des enseignants et les logiciels informatiques. Le problème est le chassé croisé d'initiatives. Il y a nécessité de concertation sur le choix des moyens avec le CRDP et le service informatique.

Le Sgen-CFDT interroge les élus à la tribune et dans la salle sur la place des enseignants. En effet, tous parlent de rapports de coopération et partenariat avec l'Éducation nationale entendue comme corps d'inspection, DSDEN, CRDP ou correspondants TICE.

Les élus mettent l'accent sur deux points essentiels au déploiement du numérique dans l'école : d'abord l'équipement ne se fait jamais contre la volonté des enseignants mais sur projet. Ensuite, ils réaffirment que l'Éducation est un service public qui incluse le numérique. Il ne peut donc pas y avoir d'inégalité d'équipements de base qui dépendrait du bon vouloir des équipes à utiliser ou recevoir le matériel des collectivités. Les collectivités rappellent aussi le besoin de journées de formation pour les communautés éducatives.

Table ronde : trois approches de gouvernance partagée

Le [MACS](#) (EPCI, communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud)

Un choix d'équipement pour les classes qui apprennent la lecture : tablettes pour le cycle 3, dotation de portable pour les profs pour 1900000 €, soit l'équivalent de 8 ronds points... C'est une décision politique collective forte (qui a reçu l'unanimité du conseil inter-communal) et qui demande des pré requis techniques importants. Pour information, l'informatique est mutualisée pour les 23 communes de l'EPCI.

Le projet, porté par la DSDEN est réalisé en collaboration entre l'EPCI, le MEN et la DSDEN. Les choix et orientations sont validés a priori par l'EN suite à un travail avec les partenaires de l'éducation. Il y a une gouvernance commune sur l'ensemble des applications sur les tablettes et les valises avec MEN et DSDEN.

Une évaluation est prévue sur une cohorte d'enfants. Il y a un programme dédié pour le suivi et une évaluation réelle des outils avec des universitaires.

Pour éviter une rupture avec le secondaire, il y a un travail commun des élus pour un suivi.

Une formation est proposée aux parents pour accompagner l'arrivée de la tablette de l'enfant à la maison. L'EPCI a déjà l'habitude du travail avec les parents grâce à son [pôle culinaire](#).

La Réforme des rythmes offre un place du numérique. Au sein de l'EPCI, 19 communes sur 23 sont passées aux 4 jours et demi.

Le syndicat mixte « **Somme numérique** ». (Picardie)

Tout doit partir du projet pédagogique, rien sans un projet porté par des enseignants volontaires et validé par la DSDEN.

Le principe est d'assurer l'accompagnement dans la durée des enseignants et des collectivités. C'est le rôle du chef de projet de Somme numérique avec DASEN et CRDP.

Au sein des collectivités, il s'agit de mutualiser sans redistribuer les compétences. Un comité

d'éthique annuel, un comité de pilotage technique, une concertation locale, respectant les différences entre collectivités, Amiens métropole, EPCI, Conseil général. Une même plate-forme ENT est également mutualisée.

Le Service numérique mutualisé repose sur une charte qui doit être approuvée par délibération des membres et de ceux ayant compétences scolaires avec une répartition comptable entre les charges des communes et frais proportionnelle et un groupement de commandes pour les acquisitions de matériels. Le FEDER finance 30% du fonctionnement et des acquisitions de TBI (pas de TBI sans engagement dans l'ENT).

Le rôle du CRDP/CDDP est valorisé : certification de ressources, animations d'ateliers pour les enseignants sur les 3 sites dans le département et des ateliers du mercredi où les enseignants peuvent échanger.

Des points de fragilité : l'intégration entre l'échelon de compétences scolaire et l'échelon de l'intercommunalité. Plus la compétence scolaire est au niveau de l'EPCI plus le projet se déploie mais il y a des conflits. Le financement des projets ruraux repose sur la réserve parlementaire d'un sénateur âgé qui ne se représentera pas. La capacité de l'EN à assurer la formation des enseignants a quadruplé entre 2012 et 2013

Politique régionale du Nord-pas de Calais

Une politique ambitieuse pour participer à l'économie de la connaissance, réduire la fracture numérique, apporter un caractère innovant dans les modes d'organisations et dans les contenus et usages. Cela passe par un réseau haut débit dédié aux EPLE, la mise en place d'infrastructures numériques internes aux établissements en adéquation avec la multiplicité des usages, un service d'unités territoriales pour l'informatique dans les lycées (UTIL) permettant la mise à jour et la maintenance des infrastructures, renforcée des ATIL (agents territoriaux) et animateurs numériques (emploi d'avenir régions), une dotation en équipements numérique (TBI, VPI), chariots mobiles, ordinateurs, un ENT dédié aux usages et à la communication : les [savoirsnumériques59/62](#)

Un parti pris qui se traduit par un pilotage interne à la collectivité et un positionnement hiérarchique stratégique.

Choix stratégique de transversalité, la Région a créé une direction régionale spécifique « Région numérique » transversale à l'ensemble des pôles, avec un directeur de projet numérique et un double rattachement au Pôle Éducation Jeunesse et au pôle « Région numérique ».

La gouvernance du système se fonde sur des partenariats permanents avec l'Académie de Lille (SG, DSI, DAFOP) et son représentant le DANE (Directeur académique au numérique éducatif), la région et ses deux Conseils généraux, la Draaf (enseignement agricole), la Direccte (apprentissage). Deux dispositifs conventionnés : le haut débit et les ENT lancés à l'échelle du territoire régional, ils ont fait l'objet d'un groupement de commande avec une convention de partenariat signée par les présidents et le Recteur. L'unanimité est requise pour achats de matériel et équipements. « Région numérique » fonctionne sur le mode projet : réunion hebdomadaire pour les chefs de projet, semestriels pour les DG et autant que de besoins pour les autres. Personne ne préfinance pour personne, chaque collectivité passe ses bons de commande selon ses ambitions et choix politiques.

L'anticipation du haut débit est une plus-value en « usage », le surcoût est deux fois moindre, il y a retour sur investissement assuré dès l'année n+1 (coût moyen avant mensuel pour un lycée passé de 1500 euros avant le groupement à 790 euros), une économie d'encre, de papier et d'ETP.

Pour l'ENT, livré aux chefs d'établissement déclaration Cnil en trois clics faite par l'établissement. Les outils nomades permettent une utilisation en dehors du temps scolaire. Les comptes ne sont pas tous en activité, c'est selon la politique du chef d'établissement. Beaucoup d'établissements ne donnent pas tout de suite une inscription aux parents.

Très utilisé dans le primaire sur le temps scolaire, c'est un outil pédagogique très fort. Dans le secondaire, c'est plus administratif. Il faut du temps pour que les parents deviennent des partenaires

admis. Si les parents ne viennent pas communiquer avec l'ENT, ils reviennent dans la communauté éducative. L'ENT résout un problème de communication.

La stratégie numérique du MEN

Catherine Becchetti-Bizot, directrice du projet « stratégie numérique » du MEN, rappelle que le numérique est un axe prioritaire, un changement de paradigme scolaire.

Le déploiement des usages pédagogiques et éducatifs entraîne le développement de nouvelles compétences, des médiations qui conditionnent la manière d'enseigner, de se cultiver. Il faut repenser l'école, la formation aux nouvelles cultures, aux nouvelles littératies avec une vision prospective. Il s'agit de travailler en bonne et étroite coordination.

Une double inscription du numérique figure dans la loi : le service public du numérique et l'obligation d'EMI (éducation aux médias dont ceux numérisés, et à l'information).

C'est un levier de modernisation et de démocratisation pour contribuer à la réduction des inégalités et à la réussite des élèves dans toute leur diversité, améliorer l'apprentissage et la réussite, remotiver, permettre de démocratiser la culture, d'impliquer les familles.

Il faut une mise au point d'outils avec les éditeurs de la filière numérique. Les expérimentations sont intéressantes mais dispersées. Il y a un besoin de mutualisation, de projets fédérateurs, une chaîne de responsabilités partagée.

La Direction du numérique ne se veut pas dans une logique descendante. Elle veut construire un dialogue régulier transversal DGESCO et SG avec informatique de gestion. Elle a un rôle d'impulsion et d'expertise, une fonction de veille et de prospective.

Un Directeur académique du numérique, dans chaque rectorat, travaille avec le IATICE, les référents numériques, les Cardies. Il a la responsabilité du volet technique et un rôle prescripteur en relation avec les Espé.

Mise en place d'instances territoriales pour l'École intégrant le numérique : partage des objectifs.

Que les collectivités soient de véritables partenaires. A l'échelle locale, les conventions tripartites permettent de détailler des objectifs communs de réussite pour les élèves

Il s'agit d'aller du partenariat, maintenance et assistance, à une gouvernance plus aboutie.

De nouveaux services sont mobilisés pour une mutation numérique, un effort considérable pour offrir des réponses opérationnelles aux priorités du Premier degré : acquisition d'un socle de fondamentaux (ex english for school), individualisation de l'enseignement, accès de tous les élèves à la culture, portail des grands établissements. La formation initiale et continue est renforcée avec m@gistere.

C. Bichheti-Bizot termine en faisant le vœu de nouvelles réunions de ce type pour profiter d'expériences riches et salue l'initiative de cette journée.

État d'avancement du plan France Très Haut Débit

Mise en place opérationnelle du plan guichet unique. Structure légère pour l'instant de 10 personnes. 20 milliards d'euros, grand plan industriel qui est une chance pour l'activité industrielle. La France est en pointe. Deux tiers des dépenses pour la main d'œuvre locale, vingt mille emplois créés.

Il s'agit d'apporter à tous les citoyens une connexion haut niveau, la fibre est égalitaire par essence. Le cuivre, inégalitaire, ne dessert que les sites proches des centraux mais amener la fibre jusqu'à l'abonné est long, coûteux et complexe.

THD et autres technologies, mix technologique qui répondent à l'urgence d'apporter rapidement le haut débit. Modernisation de l'existant wifi ou satellites.

Grand défis

L'initiative privée et l'initiative publique constituent les deux moteurs essentiels à hauteur de 7

milliards d'euros. Planning de déploiement, suivi, constat de défaillances zones conventionnées. Soutien de l'état 3 milliards d'euros, prêts à 40 ans. Ce n'est pas un accès au seul divertissement, c'est avant tout un vecteur de services publics de demain, pas une fin en soi mais un outil au service de l'amélioration.

La structuration de la filière du numérique éducatif : un enjeu pédagogique et industriel

Présentation du rapport conjoint IGAENR, IGEN, IGF et CGIET, une mission pluridisciplinaire pour préparer le volet industriel de la stratégie numérique présentée par V. Peillon le 13 décembre 2013.

La France est relativement en retard. Il y a un enjeu éducatif, industriel, économique : capter la valeur, dans une chaîne de valeurs qui évolue vers les services et la distribution. Elle a des atouts : un potentiel pour satisfaire la demande du numérique éducatif existe en France : le secteur de l'édition scolaire, les entreprises du numérique éducatif, les opérateurs publics, l'« écosystème » : secteur du numérique, dispositifs d'accompagnement, nombreux développements déjà menés. Mais la demande est éclatée entre différents acteurs/prescripteurs publics et privés d'où un manque de lisibilité de la demande ; un marché peu transparent, pas de « place de marché », une articulation public/privée non stabilisée.

Il y a des obstacles juridiques : le périmètre actuel de l'exception pédagogique/droits d'auteur ; la protection des données personnelles, le prix du livre, la fiscalité (TVA) et techniques ; raccordement et équipement ; absence d'harmonisation des standards ; problèmes d'interopérabilité ; mesures techniques de protection (MTP ou DRM) appliquées aux manuels numériques.

Question de la salle sur les « externalités positives » : sur du transversal, quel impact sur l'économie sociale et solidaire ? Les loisirs support et objets.

Loi du 8 juillet : l'État finance les ressources numériques du collège. Manuels numériques or les enseignants innovants utilisent des ressources modulaires, pas des manuels. Le manuel numérique homothétique du manuel papier relève de la préhistoire. Demande plus interactive, du totalement granulaire.

Il y a une place pour le gratuit mais ce n'est pas un modèle économique et on ne peut pas tolérer de carence, un risque de disparition des acteurs actuels. Il faut penser une articulation payant/gratuit (34 millions d'euros pour les manuels)

Table ronde : La gouvernance du service public du numérique éducatif

Association des maires des grandes villes

La durée de vie du matériel est de 4 à 6 ans : un renouvellement à chaque mandat.

Il y a besoin d'établir un cahier des charges. On refait partout le même travail, mode de financement et mode industriel. La polémique sur le wifi, alors que le câblage représente la moitié du coût laisse les Maires seuls face aux parents, aux associations et aux professeurs.

Il faut penser à intégrer la connexion gratuite des écoles et des établissements dans le très haut débit. Installer le matériel, oui, mais aussi accompagner les personnels avec des modules communs de conception partagée.

Yves Fournel : nous sommes confrontés à un modèle économique non viable, à l'insuffisance d'un service public de contenu. L'abonnement privé est une rente de situation. 50 euros par mois : 1 million 7 pour Lyon. Une dépense impossible. Le numérique n'élimine pas le livre. Il manque un cahier des charges national. On doit chercher et inventer un modèle mixte avec une coopération équilibrée. Il y a les ressources des enseignants. L'ENT provoque des échanges et crée des réseaux qui sont à soutenir.

Les moyens État/collectivité sont à mobiliser en commun, moins chers que l'abonnement.

On pourrait mettre à disposition un espace public avec vidéothèque. Priorité au primaire or on commence par le lycée puis collège puis l'école. Changer, généraliser et structurer la coopération.

L'ENT avec un programme adapté aux écoles, doit intégrer le rapport aux parents. Actuellement il y a une double saisie redondante base élève et municipalité.

Il faut une charte État/collectivités pour le service numérique, le partage de principes généraux est utile mais insuffisant. Référencement des financeurs par l'[Ugap](#). Création d'un fond d'investissement. Réseau Sceren. Échange de logiciels libres. Musée numérique pour tous avec des captations numériques de spectacles. Création d'un service numérique d'accompagnement à la scolarité.

Enjeu économique et social majeur, besoin public sur fonds publics : droit au numérique éducatif pour tous. Seul le partenariat permet d'y arriver.

La Rectrice de Lyon

Le numérique n'est pas un effet de mode, il figure dans la loi de refondation. La relation au savoir, à la connaissance est modifiée. L'école se saisit de ces nouveaux outils.

La création d'un service public du numérique devient un levier pour la refondation de l'école. Pour répondre à cette ambition :

1. créer une offre de service pour mieux enseigner et apprendre.
2. renforcer la formation de l'ensemble des personnels d'éducation au numérique et par le numérique
3. approche partenariale de ce service.

Association des maires de France

L'École est sous la responsabilité des communes (50 000 écoles). Une instance du numérique est utile. Que privilégier dans les usages du numérique, que développer, quelle formation donner au numérique sur le temps de l'enfant ? Il s'agit d'une politique globale du numérique.

Dans les petites communes, problème du haut débit, question de l'entretien et du renouvellement. Nécessité de partenariat étroit et de lieux ressources. Moyens financiers, dispositifs à mettre en avant, charte à proposer avec souplesse pour chacun. L'obsolescence (5 ans) crée une rupture d'égalité des chances. L'école est le dernier point de vie du village. Solidarité, péréquation, augmentation de dotation

Département de France : coordonner, contractualiser et mutualiser.

Contrat sans défaillance, calendrier et moyens d'éviter la dispersion.

La gouvernance à différents niveaux est complexe. Favoriser le haut débit, développement des ENT dans le Premier degré, guides méthodologiques, lier infrastructure et service. Voir le bon niveau de mutualisation, le seuil de viabilité. Voir comment la gouvernance locale s'articule avec l'économie. Voir aussi la place des parents et des enfants, acteurs aussi de la gouvernance.

Une élue signale, pour la 6^e année, un partage de pratiques en journée avec des ateliers pour diffuser les innovations le 15 janvier (un atelier pour les collectivités). Il serait bon de répertorier les modes de gouvernance pour consulter ces exemples. Il y a aussi nécessité de faire remonter ce que les Dn vont mettre en place.

Y Fournel : on nous impose le matériel. L'enjeu c'est avoir un matériel évolutif pour éviter le gaspillage. Chaque fournisseur a son logiciel. Agir sur la filière pour avoir un logiciel compatible ou libre qui permet de ne pas être prisonnier.

Gouvernance partagée ? Oui, sujet nouveau, prise de recul pour avancer vers un progrès commun.

Partage et transparence. Instances de gouvernance territoriales, délégation académique au numérique, mise en ordre. Créer une instance de gouvernance territoriale, Région avec les trois CG (Ain, Rhône, Loire) les trois grandes villes, que ce ne soit pas seulement un état des lieux.

Rectrice de Lyon : vision prospective et pragmatique des questions. Quatre groupes de travail ont été constitué :

1. Déploiement des ENT dans le Premier degré
2. Ressources pédagogiques
3. Expérimentation des outils nomades
4. Maintenance et assistance.

Échos de la salle

À Bordeaux, la réunion de tous, grande première a été très appréciée, GT sur la maintenance.

Suggestion : créer des délégations à l'occasion des élections : délégations au territoire numérique et non aux TICE, accompagner les confrères élus à s'approprier cette culture numérique et cette responsabilité. Campagne nationale avec ville internet, dans la foulée de la fête de l'internet

Contenus et usage : y réfléchir,

L'ENT existe en collège depuis longtemps, la réflexion continue. Même calendrier pour tous, programme stratégique pour 2013 2014.

Synthèse d' Y Fournel : cette première journée intervient à moment stratégique et décisif. Il y a ces expériences positives de partenariats. Il faut réussir à franchir un nouveau pas, quantitatif et qualitatif qui ne laisse personne au bord de la route. Structurer ce partenariat jusque-là laissé aux collectivités : il y a foisonnement mais aussi dispersion, il y a des éléments de blocage et un besoin d'une impulsion forte de l'État mais aussi de partenariats sous forme de charte partagée prenant en compte tous les champs éducatifs et un besoin d'articulation du logiciel métier et gestion qui n'est pas encore en état d'échanges.

Enjeu de production de contenu, de compétences enseignant à structurer, de modèle économique.

Ne peut être seulement privé (abonnement) mais mixte qui fasse appel à tous, nouveau modèle de coopération et de financement du matériel, renouvellement, rythme d'obsolescence à interroger.

Cahier des charges, partage, travail en commun, structuration des filières industrielles, chantier à travailler, enjeu de formation professionnelle, évaluation et mutualisation des bonnes pratiques.

Nouveau départ de cette journée, interpellation sur la disposition à travailler sur ces questions.

Réponse de Fleur Pèlerin

La Refondation enclenche une dynamique pour les parents, les élèves et les enseignants.

Il y a de nouveaux services. Il faut assurer un cadre propice en mettant en place le haut débit. Il faut aller plus loin et plus vite

Des start up à Lyon dans l'e-Education : il faut faire entrer ces initiatives dans l'école. C'est un enjeu industriel et de souveraineté numérique. Il faut poser une réflexion sur les contenus et contribuer à la réflexion pédagogique. Repenser la pédagogie, former au numérique puis ensuite poser les questions d'équipement.

Politique d'inclusion, nouvelles notions, développement et emploi, littératies et pouvoir d'agir. La politique publique doit offrir à tous les mêmes chances de réussite. Que les inégalités se creusent est contraire à la promesse républicaine. Le numérique est un outil qui doit infuser notre pédagogie, la manière de travailler ensemble, de tâtonner, avoir une culture de l'essai et de l'erreur.

Le codage s'apprend à l'école en Finlande. Il faut offrir à tous les moyens de s'approprier tout le potentiel de l'outil. Faire que les enseignants s'approprient un rôle moteur pour accompagner ces transformations.